



École d'Été 2019

Patinage St-Jérôme

Glace #1 : Aréna Régional de la Rivière-du-Nord

Programme STAR

Lundi (8, 15, 22, 29 juillet, 5 août)

17:00	18:20	STAR 1 à 5 *
18:20	18:30	Glace
18:30	19:50	STAR 4 et +

Mardi (25 juin, 2, 9, 16, 23, 30 juillet, 6 août)

17:00	17:55	STAR 1 à 5 *
17:55	18:50	STAR 4 et +

* Patinage Plus (Cours privés seulement)

Parcelles

- Achat de parcelles disponible durant l'été, si le nombre de patineurs ne dépasse pas la limite fixée par groupe.

	Lundi (80 minutes)	Mardi (55 minutes)
Parcelle	35.00 \$	25.00 \$

	Nb. de Patineurs maximum
STAR 1 à 5	25
STAR 4 et +	20

Règlements

- Patinage St-Jérôme n'est pas responsable des défauts mécaniques, accidents, pertes ou vols à l'aréna ou lors du transport vers celui-ci
- Patinage St-Jérôme n'est pas responsable des pannes électriques qui pourraient survenir à l'aréna
- Aucun patineur ne pourra débuter ses cours sans avoir finalisé le paiement complet.
- Absence : Journée non transférable ni remboursable
- Tous les patineurs doivent être membres de Patinage Canada. Une preuve sera exigée.
- L'horaire peut être modifié pour des raisons de sécurité et / ou selon le nombre d'inscriptions.
- Le port du casque homologué CSA est obligatoire (pas de casque de vélo ou de ski alpin) jusqu'à l'étape 5 inclusivement.
- Il est à noter qu'il est obligatoire qu'un entraîneur professionnel ou un membre du C.A. avec un cours de secourisme valide soit présent pour assurer la surveillance et la sécurité des patineurs, et ce en tout temps.